

# ASSEMBLEE NATIONALE

27 juin 2005

---

CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT - (n° 2352)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 51 Rect.

présenté par  
M. Grand

-----

à l'amendement n° 12 de la commission des affaires économiques

-----

### à l'ARTICLE 2

Dans cet amendement, substituer aux mots :

« ils sont soumis »,

les mots :

« ces documents sont soumis »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.